

LES LAVANDIÈRES

rue de la Fontaine
56670 Riantec



PROMOTEUR - AMÉNAGEUR

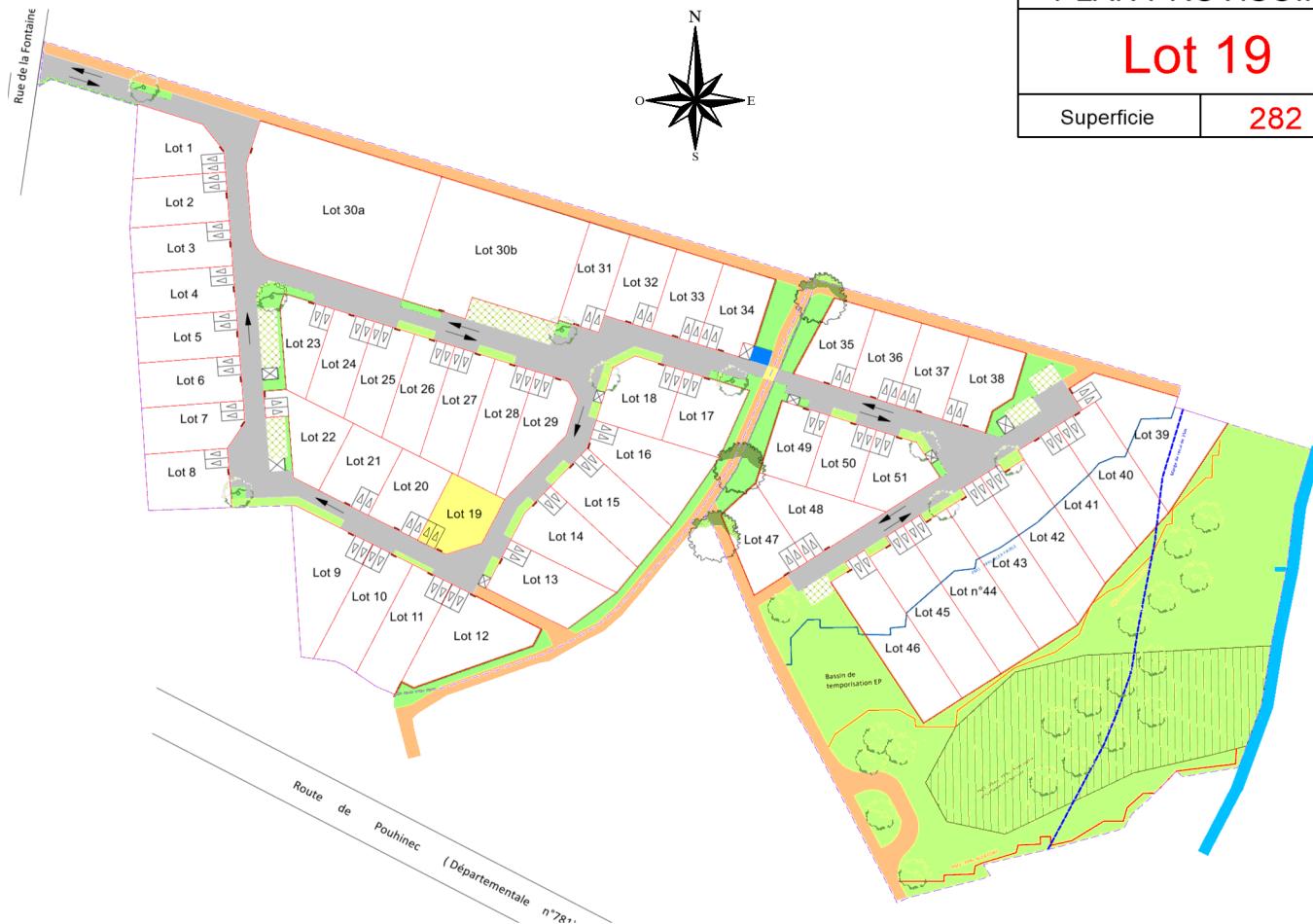
SNC LE LAVOIR
1 Rue Geneviève de Gaulle - Anthoinez
35 208 RENNES Cedex 2
Tél : 02 99 86 13 86

BATI-AMÉNAGEMENT
AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

PLAN PROVISOIRE

Lot 19

Superficie 282 m²



Plan de situation

Surface de plancher : 130 m² | Référence cadastrale : | Emprise au sol : 160 m² | Servitude : NON

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaire France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donné à titre indicatif elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée par l'acquéreur de la parcelle et son maître d'œuvre ou son constructeur avant le démarrage de la construction. En cas d'incohérence entre le plan et la réalisation sur site, l'acquéreur contactera impérativement l'aménageur.
- Les cotes de la dalle du rez-de-chaussée devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie du lotissement, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n° 2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en en limites de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Nous attirons l'attention des futurs propriétaires des terrains et leurs constructeurs sur le fait que les futurs projets doivent tenir compte des altimétries de trottoirs et chaussées indiquées sur les plans, ainsi que des altimétries des niveaux finis.
- Chaque propriétaire devra prévoir à ses frais une étude de sols et un puisard pour la rétention d'eaux pluviales à la parcelle.

MAÎTRISE D'OEUVRE

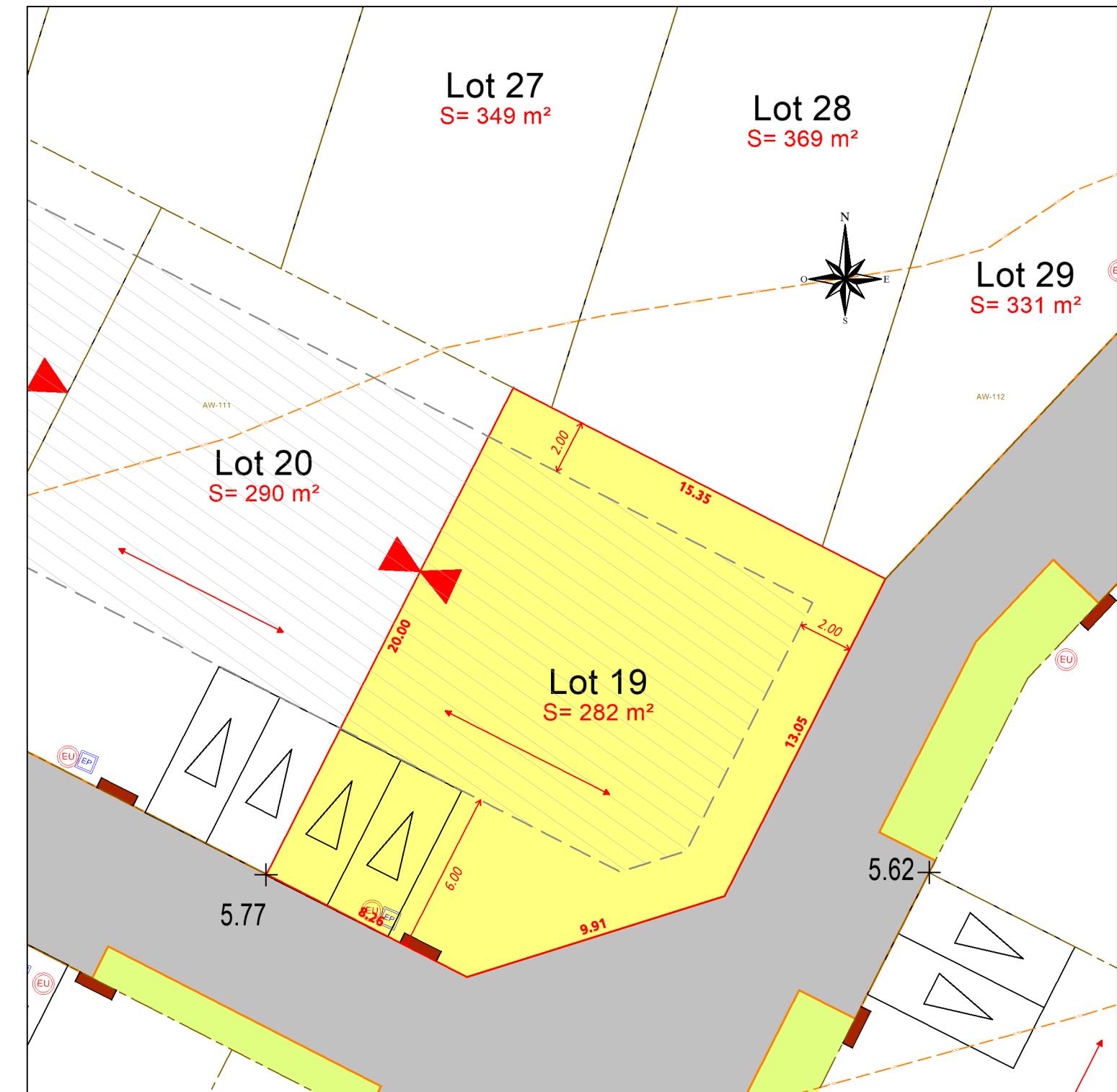


AG2M, Géomètres-Experts
6b, ZA Kermaria
56700 KERVIGNAC
Tél : 02 97 55 66 66
Email : kervignac@ag2m56.fr



A3 PAYSAGE, paysagistes dplg et VRD
330 rue Joséphine Penalet
29200 BREST
Tél : 02 98 38 03 03
Email : contact@a3-paysage.fr

Dossier : K23039



Etabli le : 08 octobre 2024 - MAJ le 15 janvier 2025

Légende :

	Périmètre PA
	PPRL aléa faible
	PPRL aléa moyen
	PPRL aléa fort
	Voie mixte en enrobé noir
	Résine beige sur voirie
	Cheminement actif en stabilisé
	Plantations, haie bocagère espace vert central et plantations vivaces
	Engazonnement (noues et aire naturelle)
	Stationnement visiteur en pavés béton joints gazon
	Arbre de petit et moyen développement plantés
	Arbres existants conservés
	Positionnement obligatoire des accès (2 places de stationnements) aux lots libres
	Transformateur
	Point de collecte répuration
	Muret technique (BT/Gaz/AEP/Tel) (Habilage coffrets technique à prévoir par l'acquéreur)
	Clôture en ganivelle et poteaux chataigner à prévoir par l'acquéreur du lot
	Accroche obligatoire en limite séparative
	Sens de faîteage obligatoire
	Limite de lot
6.72	Cote projet voirie finie

Echelle : 1/200